



Christine Robert
Centre de formation

Réflexologie faciale et crânienne

RFC



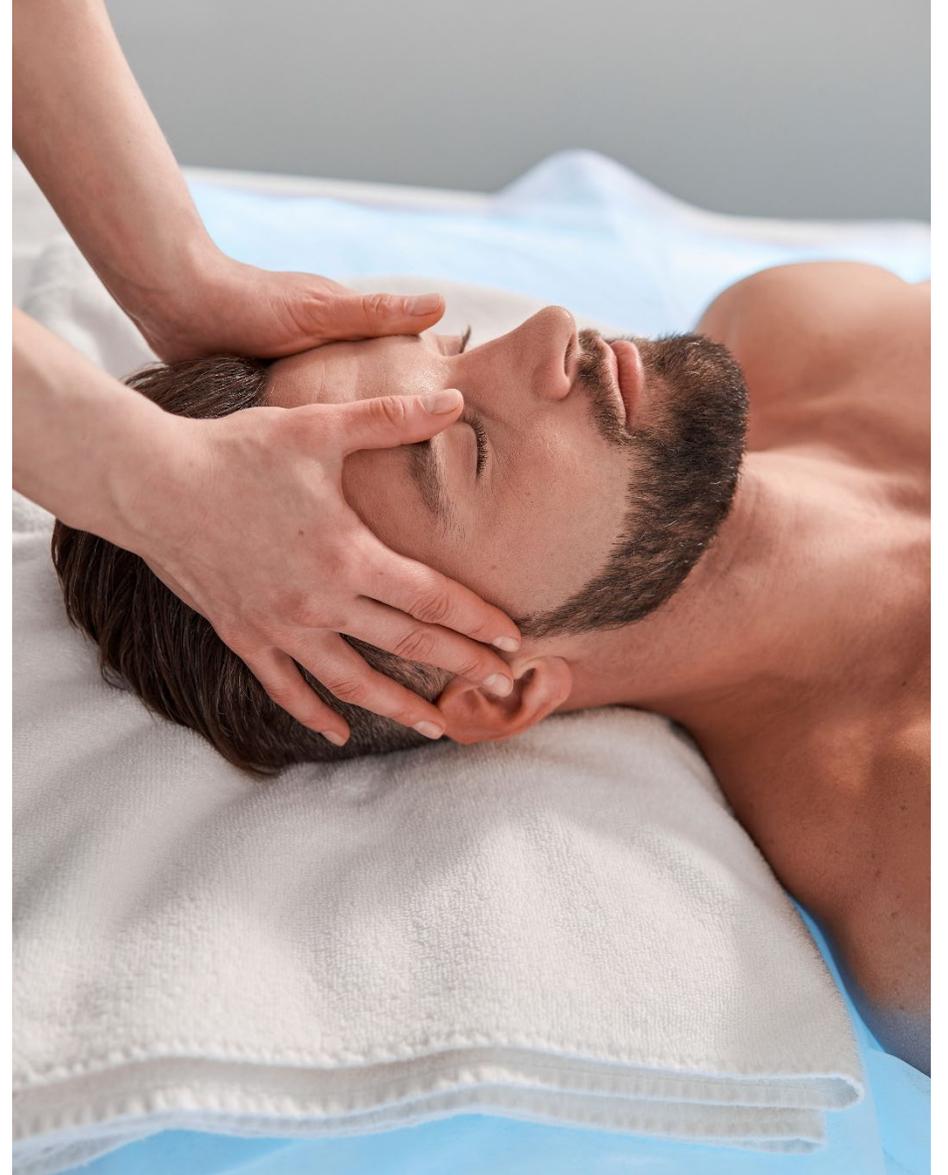
La formation en bref

- Durée : 24 heures / 3 jours
- Localisation : 01960 Péronnas
- Formateurs : Christine Robert, Réflexologue RNCP et Emilie Tonin, Ostéopathe DO
- Nombre de places : 8 à 10 stagiaires
- Durée moyenne d'accès à la formation de 1 à 3 mois

Compétences

FORMATION RFC

1. De part la mise en place de protocoles, le but de la réflexologie faciale et crânienne est d'agir localement et à distance sur des dysfonctionnements pour le bien-être de la personne.
2. Cette formation a pour but d'acquérir une technique corporelle qui consiste à stimuler les zones réflexes de la face du crâne pour rééquilibrer et relaxer.
3. A l'issue des trois jours de formation, le stagiaire est capable d'effectuer l'enchaînement complet d'une séance, ainsi que des séances spécifiques.





Publics concernés

La formation est destinée aux professionnels de la santé, de la relation d'aide, de l'éducation et de l'esthétique. Elle convient également aux personnes souhaitant se réorienter vers le milieu de la relaxation, de la gestion du stress et du bien-être.

Des bases en anatomie et en physiologie sont recommandées.

Conditions d'admission :

- être majeur
- dépôt de candidature
- entretien préalable au stage

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Programme

Jour 1

- Compréhension du fonctionnement osseux du crâne et de la face
- Relation entre le crâne et l'ensemble du corps
- Théorie des différents systèmes
- Analyse et besoin du client

Jour 2

- Repérage sur le crâne et la face des différentes zones réflexes.
- Techniques de massage bien-être et esthétique : pression, mouvement circulaire, vibration
- Elaboration du Protocole pratique
- La théorie sur les différents systèmes
- Travail pratique en binôme

Jour 3

Cours théorique par notre ostéopathe sur le crâne, ses localisations , nerfs crâniens....

- Travail pratique avec enchaînement complet en réflexologie sur votre binôme
- Protocole d'Acupressure visage, soin de bien-être pour la gestion du stress et la prévention en santé
- Evaluation pratique et théorique par le formateur

Modalités pédagogiques

La formation dispensée en présentiel. Différents modes d'animation sont utilisés : cours magistraux, mise en situation pratique par binôme, ...

a.

Modalités d'évaluation :

- évaluation écrite avec planches à dessiner
- évaluation du déroulement du soin lors de la mise en pratique

b.

A l'issue de la formation :

- Une attestation de formation est délivrée



Matériel pédagogique :

- reproduction du corps humain sous forme de mannequin en plastique, pieds, squelette pour l'anatomie,
- logiciel REFLEXO-VISU,
- tables de massage, serviettes, huile de massage,
- supports pédagogiques avec planches anatomiques,
- livrets de cours...

CGV

1. Modes de règlements acceptés : chèque, virement bancaire, espèces
2. Le paiement s'effectue partiellement lors de l'inscription par un versement de 30% du montant global. Le solde restant sera versé le premier jour du stage. Possibilité de règlement en 10 fois.
3. Une convention de formation est établie lors des stages.
4. Le stagiaire est soumis à l'application du Règlement intérieur du centre de formation.

Le formateur peut annuler le stage au plus tard 10 jours avant la date requise si le nombre de stagiaires n'est pas suffisant. Votre acompte vous sera retourné. Si le stagiaire annule sa formation dans les 10 jours qui précèdent le stage sauf raison grave et justifiée, son acompte ne lui sera pas restitué.

Mentions légales

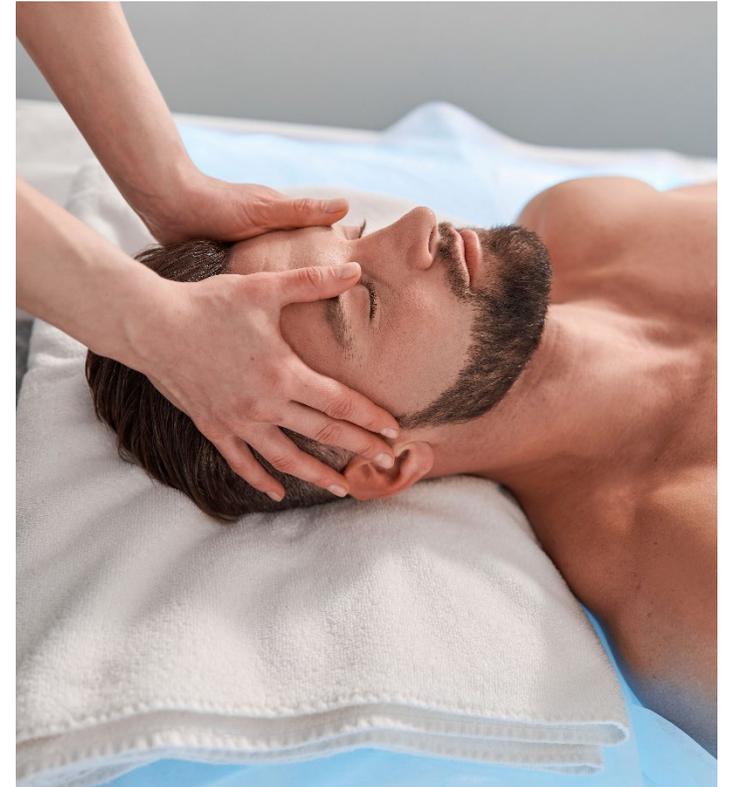
Les méthodes et la finalité de ces techniques de relaxation et de bien-être n'ont aucun rapport concurrentiel avec celles utilisées par les spécialistes paramédicales et de rééducation.

Les programmes de formation établis, en fonction d'objectifs déterminés, précisent les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les moyens permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats.

Article L. 6353-1 du code du travail

La réflexologie ne se substitue en aucun cas à la médecine conventionnelle. Le réflexologue ne peut pas faire de diagnostic, il ne peut ni modifier un traitement ni participer à une décision thérapeutique. Conformément à la loi, la pratique de la réflexologie ne peut être en aucun cas assimilée à des soins médicaux ou de kinésithérapie, mais s'apparente à une technique de bien-être par la relaxation physique et la détente libératrice de stress qu'elle procure.

Loi du 30.04.1946, décret 60669 de l'article L.489 et de l'arrêté du 8.10.1996.





Siège social : 25 Rue Charles Robin - 01000 Bourg-en-Bresse

Siret - 450 006 390 00030 | APE - 8690F

Email : contact@formation-christine-robert.com | Site web : www.formation-christine-robert.com | Tél . : 04 74 22 58 18